

PROJET**« MUSEE VIRTUEL DE GUINEE »**

Termes de référence pour le recrutement d'un expert suivi-évaluation

Mai 2025

1	INFORMATION GENERALES	3
2	CONTEXTE.....	3
2.1	Contexte général	3
2.2	Présentation du Projet Musée virtuel	4
3	OBJECTIFS ET RESULTATS POURSUIVIS	6
3.1	Objectifs de la mission	7
3.2	Résultats attendus.....	7
4	LIVRABLES ATTENDUS.....	8
5	ORGANISATION DES TRAVAUX.....	9
5.1	Modalités de coordination	9
5.2	Conditions de travail.....	9
5.3	L ieu et durée de la mission	9
6	MOYENS	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
6.1	Budget estimatif (facultatif).....	Erreur ! Signet non défini.
7	POUR CANDIDATER	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
8	ANNEXES	10

1 INFORMATION GENERALES

<i>Intitulé de la mission</i>	<i>Expertise perlée en Suivi Évaluation du projet Musée Virtuel de Guinée</i>
<i>Bénéficiaire(s)</i>	<i>Equipe projet Musée</i>
<i>Pays</i>	<i>Guinée</i>
<i>Présence locale souhaitée</i>	<i>Oui en partie</i>
<i>Durée totale des jours prévus</i>	<i>Nombre de jours à définir par l'expert jusqu'en Novembre 2026</i>

2 CONTEXTE

2.1 Contexte général

Contexte et enjeux stratégiques du projet

Le Musée Virtuel de Guinée, fruit d'une collaboration entre la France, le Ministère de la Culture, du Tourisme et de l'Artisanat (MCTA) et le Musée national de Guinée, aspire à transformer en profondeur les modalités de préservation et de valorisation du patrimoine guinéen par l'utilisation des technologies numériques. En abolissant les frontières géographiques et les fractures sociétales internes, il vise à rendre la culture guinéenne accessible à tous, tant à l'échelle locale qu'internationale. Il contribue ainsi à la promotion de la diversité culturelle, à la transmission du patrimoine immatériel et matériel, et à la reconnaissance de la Guinée dans le cadre du patrimoine mondial.

Ce projet se fixe pour objectif de renouveler l'interaction des jeunes générations, des enfants et des enseignants-chercheurs avec leur héritage culturel. À travers une plateforme ludique et interactive, il proposera une expérience immersive et pédagogique, rendant la découverte du patrimoine guinéen plus engageante et significative. Par son approche centrée sur la conservation durable, il participe également à la sensibilisation du grand public à l'importance de la sauvegarde du patrimoine, notamment à travers la recherche scientifique.

Dans ce cadre, une première mission d'expertise a été mobilisée afin de conseiller le MCTA sur les enjeux liés à la numérisation des collections et à la conception de l'interface du futur musée virtuel. Cette mission exploratoire, réalisée auprès de plusieurs institutions françaises conservant des œuvres guinéennes, a donné lieu à un rapport préliminaire transmis à l'ambassade de France en décembre 2022 et validé par le ministre en mars 2023.

Le MCTA a parallèlement exprimé son souhait d'inscrire le projet de musée virtuel dans une dynamique plus large de rénovation et d'extension du Musée national, pour laquelle une aide financière et technique française a été sollicitée. Cette demande, portée par l'AFD sous l'impulsion de l'Ambassade de France, est actuellement en cours d'instruction. Le présent projet se positionne ainsi comme un outil complémentaire et préfiguratif du projet muséal dit « physique ». Alors que ce dernier a vocation à renforcer la visibilité du musée à l'échelle

nationale, la composante virtuelle entend, pour sa part, favoriser une consultation élargie à l'échelle internationale.

Les missions réalisées ont permis de mettre en lumière plusieurs enjeux structurants : des ressources limitées pour la conservation du patrimoine, une méconnaissance importante de la culture nationale parmi la jeunesse guinéenne, une faible accessibilité de l'information culturelle, ainsi qu'un déficit global de valorisation du patrimoine.

Ce projet revêt une dimension stratégique en contribuant à la redéfinition de l'identité culturelle et historique nationale, dans une perspective de cohésion sociale. Il répond à une volonté exprimée au plus haut niveau de l'État de promouvoir une lecture partagée de l'histoire guinéenne, dépassant les clivages ethniques.

À l'instar d'initiatives similaires menées dans d'autres pays africains, notamment au Bénin, le projet de musée virtuel constitue un levier de diplomatie culturelle et un outil de rayonnement à l'international. Il permettra de restituer une image riche et plurielle du patrimoine guinéen tout en favorisant de nouvelles formes de coopération, tant sur le plan local qu'international.

2.2 Présentation du Projet Musée virtuel

Le Musée virtuel de Guinée est un projet Fonds Equipe France + (FEF+) financé par le Ministère français de l'Europe et des Affaires étrangères et est mis en oeuvre par Expertise France. Son bénéficiaire et partenaire principal est le Musée National de Guinée.

Une équipe de mise en oeuvre composée de trois personnes est présente en Guinée.

Ce projet est structuré autour de 2 grandes composantes :

- **COMPOSANTE 1** : *La conservation et la sauvegarde numérique du patrimoine matériel guinéen sont améliorées*
- **COMPOSANTE 2** : *Le patrimoine matériel et immatériel guinéen est mis en valeur grâce à des outils numériques*

Le projet du Musée virtuel de Guinée présente plusieurs caractères innovants :

- Il introduit une approche technologique inédite en utilisant des outils et moyens techniques modernes tels que la numérisation, la dématérialisation et internet pour sauvegarder, valoriser et rendre accessible le patrimoine culturel guinéen. Cette digitalisation permet de respecter le choix muséographique des autorités guinéennes et offre une accessibilité accrue aux informations sur la culture guinéenne, dépassant les limites géographiques.
- Le projet innove également en liant le patrimoine matériel et immatériel, avec l'ambition de présenter des objets accompagnés de leurs sonorités, chants et danses associés au sein notamment d'une plateforme web qui sera développée pour le projet.
- Il se veut inclusif et participatif, avec une volonté de représenter toutes les cultures guinéennes, y compris les communautés minoritaires, à travers la construction du musée virtuel. Cette démarche engageante implique également la jeunesse guinéenne dans la conception et la mise en oeuvre du projet, en intégrant notamment des associations de blogueurs pour faire rayonner le patrimoine guinéen à l'international.

Coût et financement

Le financement de ce projet s'élève à **1 999 935 euros**.

Stratégie et contenu du projet

Les bénéficiaires directs ciblés par le projet :

- Les bénéficiaires directs ciblés par le projet, selon les directives du ministre guinéen de la Culture, du Tourisme et de l'Artisanat, quels que soient les origines ethniques et géographie du pays, sont les suivants :
- Jeunesse guinéenne (âgée de 15 à 35 ans selon la définition de l'Union Africaine) : En raison d'un manque de familiarité avec leur propre culture et patrimoine, la jeunesse guinéenne est une cible prioritaire. L'utilisation de l'outil numérique, avec lequel ils sont familiers, leur permettra de découvrir et d'explorer leur propre héritage culturel.
- Enfants (âgés de moins de 15 ans) : Pour assurer une transmission intergénérationnelle du savoir sur le patrimoine et la culture guinéenne, il est essentiel de commencer par les plus jeunes. En leur transmettant ces connaissances dès leur jeune âge, ils pourront les assimiler et les transmettre aux générations futures.
- Enseignants-chercheurs / Étudiants-chercheurs : L'outil virtuel facilitera l'accès aux connaissances sur le patrimoine et la culture guinéenne pour les chercheurs et les étudiants. Cela favorisera la recherche et contribuera à la préservation et à la diffusion du savoir historique et culturel du pays.

Les bénéficiaires indirects ciblés par le projet :

- Les jeunes guinéens, qui bénéficieront d'un accès enrichi à leur patrimoine culturel et d'opportunités d'apprentissage interactif.
- Les étudiants et chercheurs, qui auront accès à une ressource précieuse pour leurs travaux académiques et leurs recherches sur l'histoire et la culture guinéennes.
- Les enseignants, qui pourront utiliser le musée virtuel comme outil pédagogique pour enrichir l'enseignement de l'histoire et de la culture dans les écoles.
- Les communautés locales, qui verront leur patrimoine matériel et immatériel préservé et mis en valeur, renforçant ainsi leur identité culturelle et leur fierté.
- Les touristes nationaux et internationaux, qui auront l'opportunité de découvrir et d'explorer la richesse culturelle de la Guinée à travers le musée virtuel.
- La diaspora guinéenne, qui pourra se reconnecter avec ses racines culturelles et contribuer à la diffusion et à la promotion du patrimoine guinéen à l'échelle mondiale.

- Les professionnels de la culture et de l'art, tels que les artistes, les opérateurs culturels et les institutions muséales, qui trouveront dans le musée virtuel une plateforme pour exposer et promouvoir leurs œuvres.
- Les responsables politiques et les décideurs, qui peuvent utiliser le musée virtuel comme un outil pour promouvoir la culture guinéenne et renforcer l'identité nationale.
- Les médias et les communicateurs, qui pourront utiliser le contenu du musée virtuel pour sensibiliser le public à l'importance de la préservation du patrimoine culturel (maisons d'édition notamment).
- Cultures partagées à l'échelle régionale (notamment dans le cadre de la crise sahélienne).
- Les partenaires internationaux et les bailleurs de fonds, qui soutiennent le projet et peuvent en tirer des enseignements sur les meilleures pratiques en matière de préservation et de valorisation du patrimoine culturel.

Le système de suivi et d'évaluation du projet

Le projet Musée virtuel nécessitera un système de suivi et évaluation qui devra apporter à l'ensemble des parties prenantes (équipe projet, bailleur, COPIL, partenaires) des informations transparentes sur l'ensemble de la chaîne des résultats.

Ce système de suivi et d'évaluation du projet sera conçu et renseigné par l'expert en suivi et évaluation sur la base de la théorie du changement, du cadre logique et du budget élaborés lors du développement du projet.

Le système se matérialisera par un cadre de suivi et d'évaluation qui, pour l'essentiel, précisera le contenu des données et des informations ainsi que la périodicité, les modalités et les responsabilités pour leur production et leur diffusion.

La note méthodologique de cadrage formalisera ce cadre de suivi-évaluation. Outre les indicateurs d'activités et thématiques définis dans le cadre logique du projet par Expertise France, principalement axés sur le suivi de la réalisation des actions, des indicateurs de résultats et d'impact devront également être précisés dans leur définition et modalité de collecte en conformité avec le référentiel d'indicateurs du FEF+ tel que défini par le bailleur, le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE).

Le suivi des activités et des ressources s'appuiera sur des séquences bimensuelles (réunions d'équipe projet), mensuelles (points mensuels d'avancement par domaine d'intervention et tableau de bord mensuel du projet), trimestrielles (rapport trimestriel d'avancement) et annuelles (rapport annuel agrémenté des indicateurs annuels et d'une analyse plus poussée des réalisations et du budget prévisionnel).

L'équipe projet et l'expert court terme, avec l'appui des partenaires et de leur système d'information, assureront la collecte des données et le remplissage de l'outil de suivi-évaluation. Ils recevront ponctuellement l'appui méthodologique et technique de l'équipe SERA d'Expertise France. Ce plan de suivi-évaluation sera validé au COPIL du projet.

3.1 Objectifs de la mission

Pour guider la mise en œuvre du projet Musée, financé par le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, Expertise France souhaite développer un système de suivi-évaluation complet.

Expertise France recherche pour cela un.e expert.e suivi-évaluation afin d'élaborer et de mettre en place un cadre de suivi-évaluation approprié permettant la définition des indicateurs et valeurs cibles, la collecte, l'analyse et l'utilisation systématique et efficace des informations de suivi et d'évaluation du projet.

- ✓ Évaluer les besoins du projet en matière de suivi et évaluation, étendue de la collecte des données, usage d'outils internes et externes.
- ✓ Réviser le cadre logique du projet et définir les indicateurs SMART ainsi que les indicateurs de résultats et d'impact (définition, mode de calcul, méthode de collecte, fréquence de collecte, sources) ;
- ✓ Conceptualiser et développer un plan de suivi et évaluation du projet, selon la trame EF comportant :
 - les référentiels et les ressources pour le suivi-évaluation
 - la liste des indicateurs de suivi du projet et la description de chaque indicateur (désagregés de façon adéquate), ainsi que leur plan de suivi (moyens de vérification, méthodologie, outils, mesure, fréquence, responsable, etc).
 - le processus de flux des données, de la collecte à leur utilisation (collecte, remontée, consolidation, visualisation, utilisation pour le pilotage et la prise de décision, reporting, etc.)
 - la gestion des données (analyse, reporting, archivage, confidentialité, contrôle qualité, protection des données dans le respect de la RGPD)
 - les outils et méthodes de collecte de données
 - les questions évaluatives et relatives à la performance,
 - les questions d'apprentissage, et la planification des temps d'apprentissage
- ✓ Concevoir des outils de suivi des activités et collecte des données ;
- ✓ Mettre à jour le tableau de bord, outil de suivi des indicateurs agrégés et cumulés du au fil de l'eau
- ✓ Réaliser et valider la situation de référence (baseline)
- ✓ Développer un système de gestion et de diffusion de l'information sous forme de Powerpoint (rapport de suivi, rapport d'évaluation, communication) orienté vers les bénéficiaires du projet, les partenaires d'exécution, le bailleur et les autorités diffusé au moment des COPIL
- ✓ Rédiger les rapports de suivi périodique (annuel) ;
- ✓ Animer et formaliser la capitalisation des résultats du projet en structurant et consolidant les données clés ;

3.2 Résultats attendus

- » Un rapport de diagnostic succinct est rédigé en amont du plan de suivi et évaluation ;
- » Le plan de suivi et évaluation est rédigé et est adapté au diagnostic mené.
- » La baseline est validée
- » Le cadre logique et ses indicateurs sont définis et actualisés
- » Les outils de collecte et de suivi sont disponibles,

- » Les rapports de suivi périodique (annuels) sont réalisés et disponibles à temps ;
- » Le tableau de bord est à jour et permet d'appuyer le pilotage du projet.
- » Au moins une fiche de capitalisation au format Expertise France est réalisée à la suite d'un ou plusieurs ateliers avec l'équipe-projet.

4 LIVRABLES ATTENDUS

Activité	Livrable	Nb de jours d'expertise (indicatif)	Echéance
1. Diagnostic des besoins du projet en matière de SERA	<i>Rapport de diagnostic incluant des recommandations sur le système de suivi, de collecte de données et de reporting à mettre en place</i>	5	Juillet 2025
2. Révision du cadre logique et définition des indicateurs	<i>Cadre logique actualisés</i>	2	Août 2025
3. Développer le plan de suivi-évaluation du projet et mise en place de la baseline du projet	<i>Plan de suivi-évaluation du projet basé sur le cadre logique (Trame EF disponible)</i> <i>Valeurs de base de tous les indicateurs</i>	10	Septembre 2025
4. Développement d'outils de collecte de données (Excel, questionnaires etc.) et mise à jour de l'outils de visualisation de données : tableau de bord (Excel)	<i>Outils de collecte (excel, questionnaires)</i> <i>Tableaux de bord à jour pour les revues (trimestriels)</i>	20	Octobre 2025

5. Rapports de suivi périodiques	Rapports narratifs et présentation PPT	15	Sur une base mensuelles pour les PPT et annuelle pour les rapports narratifs
6. Mise en place du processus de capitalisation	Fiche de capitalisation au format Expertise France	8	En fin de projet
TOTAL indicatif		60	

Tous les rapports doivent être rendus en français.

5 ORGANISATION DES TRAVAUX

5.1 Modalités de coordination

L'expert Suivi-Evaluation travaillera sous la supervision de la cheffe de projet Musée pour l'ensemble de la mission.

5.2 Conditions de travail

La mission se déroulera en trois temps :

- En personne 5 jours sur le terrain au démarrage ;
- A distance répartis tout au long du projet (nombre de jours à définir) ;
- En personne 5 jours sur le terrain en fin de projet ;

Le projet prendra également en charge les dépenses liées à la mission de terrain en Guinée: des perdiems, selon le barème de perdiem en vigueur à Expertise France incluant les frais de transport entre le lieu de résidence-lieu de mission, hébergement et transport lors des visites de terrain, frais de visa, etc. et un téléphone portable (crédité) ainsi qu'un véhicule pour les visites de terrain.

La langue de travail sera le français.

5.3 L ieu et durée de la mission

La mission se déroulera à distance et sur le terrain.

Début provisoire de la mission : **Juillet 2025.**

Durée maximale de la mission : **Nombre de jours à définir par l'expert** répartis sur 16 mois dont deux missions terrain

Calendrier prévisionnel :

- Première mission en Juillet 2025
- Seconde mission en Novembre 2026

6 ANNEXES

- » Cadre logique du projet
- » Trame Expertise France du plan SERA
- » Fiche de déclaration sur l'honneur à renseigner

DECLARATION SUR L'HONNEUR RELATIVE AUX CRITERES D'EXCLUSION ET A L'ABSENCE DE CONFLIT D'INTERETS

(Complétez ou supprimez les parties grisées en italiques entre parenthèses)

[Choisissez une option pour les parties grisées entre crochets]

[Le][La] soussigné[e] (nom du signataire du présent formulaire) :

☐ agissant en son nom propre (dans le cas d'une personne physique)

ou

☐ agissant en qualité de représentant de la personne morale suivante : (uniquement si l'opérateur économique est une personne morale)

dénomination officielle complète :

forme juridique officielle :

adresse officielle complète :

n° d'immatriculation à la TVA :

- déclare [que la personne morale susmentionnée][qu'il][qu'elle] ne se trouve pas dans une situation mentionnée aux articles 45 et 48 de l'Ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 et notamment dans une situation faisant [qu'il][qu'elle] :

- a) est en état ou fait l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire ou de concordat préventif, de cessation d'activité, ou est dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans les législations et réglementations nationales ;
- b) a fait l'objet d'une condamnation prononcée par un jugement rendu par une autorité compétente d'un État membre ayant force de chose jugée pour tout délit affectant sa moralité professionnelle ;

- c) a commis, en matière professionnelle, une faute grave constatée par tout moyen que les pouvoirs adjudicateurs peuvent justifier, y compris par une décision de la Banque européenne d'investissement ou d'une organisation internationale ;
 - d) n'a pas respecté ses obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale ou ses obligations relatives au paiement de ses impôts selon les dispositions légales du pays où [il][elle] est établi[e] ou celles du pays du pouvoir adjudicateur ou encore celles du pays où le marché doit s'exécuter ;
 - e) a fait l'objet d'un jugement ayant force de chose jugée pour fraude, corruption, participation à une organisation criminelle, blanchiment de capitaux ou toute autre activité illégale, lorsque ladite activité illégale porte atteinte aux intérêts financiers de l'Union ou de tout Etat membre ;
 - f) fait l'objet d'une sanction administrative pour s'être rendu[e] coupable de fausses déclarations en fournissant les renseignements exigés par le pouvoir adjudicateur pour sa participation à une procédure d'octroi d'une subvention ou de passation d'un autre marché, ou n'a pas fourni ces renseignements, ou pour avoir été déclaré[e] en défaut grave d'exécution de ses obligations en vertu de marchés ou de subventions financés par le budget de l'Union ou de tout Etat membre.
- (Uniquement pour les personnes morales autres que les États membres et les autorités locales, autrement supprimer la mention) déclare que les personnes physiques ayant le pouvoir de représentation, de décision ou de contrôle¹ sur l'entité légale susmentionnée ne se trouvent pas dans la situation visée aux points b) ou e) ci-dessus ;
 - déclare [que la personne morale susmentionnée][qu'il][qu'elle] :
- g) ne se trouve pas en situation de conflit d'intérêts par rapport au marché; un conflit d'intérêts peut notamment résulter d'intérêts économiques, d'affinités politiques ou nationales, de liens familiaux ou sentimentaux, ou de tout autre type de relations ou d'intérêts communs ;
 - h) fera connaître, sans délai, au pouvoir adjudicateur toute situation constitutive d'un conflit d'intérêts ou susceptible de conduire à un conflit d'intérêts ;
 - i) n'a pas consenti, recherché, cherché à obtenir ou accepté, et s'engage à ne pas consentir, rechercher, chercher à obtenir ou accepter, d'avantage, financier ou en nature, en faveur ou de la part d'une quelconque personne lorsque cet avantage constitue une pratique illégale ou relève de la corruption, directement ou indirectement, en ce qu'il revient à une gratification ou une récompense liée à l'attribution du marché ;
 - j) a fourni des renseignements exacts, sincères et complets au pouvoir adjudicateur dans le cadre de la présente procédure de passation de marché ;
- reconnaît [que la personne morale susmentionnée][qu'il][qu'elle] peut être frappé[e] de sanctions administratives et financières s'il est établi que de fausses déclarations ont été faites ou que de fausses informations ont été fournies.

En cas d'attribution du marché, les éléments suivants sont fournis sur demande et dans le délai fixé par le pouvoir adjudicateur :

¹ À savoir les chefs d'entreprise, les membres des organes de direction ou de surveillance et les personnes physiques détenant, à titre individuel, la majorité des parts.

Pour les cas mentionnés aux points a), b) et e), un extrait récent du casier judiciaire est requis ou, à défaut, un document équivalent récent, délivré par une autorité judiciaire ou administrative du pays d'origine ou de provenance, faisant apparaître que les exigences concernées sont satisfaites. Si le soumissionnaire est une personne morale et que le droit national du pays dans lequel il est établi ne prévoit pas la fourniture de tels justificatifs pour les personnes morales, ces documents sont demandés pour les personnes physiques, comme les chefs d'entreprise ou toute personne ayant le pouvoir de représentation, de décision ou de contrôle du soumissionnaire.

Dans le cas visé au point d) ci-dessus, des attestations ou des courriers récents, émis par les autorités compétentes de l'État concerné, sont requis. Ces documents doivent apporter la preuve du paiement de tous les impôts, taxes et cotisations de sécurité sociale dont le soumissionnaire est redevable, y compris la TVA, l'impôt sur le revenu (personnes physiques uniquement), l'impôt sur les sociétés (personnes morales uniquement) et les charges sociales.

En ce qui concerne les situations décrites aux points a), b), d) et e), lorsqu'un document visé aux deux paragraphes ci-dessus n'est pas délivré dans le pays concerné, il peut être remplacé par une déclaration sous serment ou, à défaut, une déclaration solennelle, faite par l'intéressé devant une autorité judiciaire ou administrative, un notaire ou un organisme professionnel qualifié du pays d'origine ou de provenance.

Si le soumissionnaire est une personne morale, des renseignements concernant les personnes physiques ayant le pouvoir de représentation, de décision ou de contrôle sur cette personne morale ne doivent être fournis qu'à la demande du pouvoir adjudicateur.

<i>Nom</i> <i>Prénom</i>	<i>Fonction</i>	<i>Date :</i> <i>Signature</i>